

La gérance technique

Chez MERCOR, l'activité de syndic inclue la responsabilité technique pour la meilleure gestion des problématiques de suivi.

Pour cela, nos engagements sont :

- Une équipe professionnelle dédiée
- Des visites de contrôle régulières dans l'immeuble
- Les défauts dans les parties communes sont signalés à une société compétente le jour même pour vérification ou réparation
- Une compétence technique fondée sur une formation continue portant sur les évolutions les plus récentes dans le secteur de la construction
- De bonnes relations avec des experts indépendants, des entreprises de contrôle et des cabinets d'architecture
- La garantie de la consultation de sociétés renommées



Quelques partenaires...